

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

### A CHENEDOUIT COMMUNE DELEGUEE DE PUTANGES LE LAC

**Présents** : Monsieur Sébastien Leroux, madame Jeanne Guillouet, Monsieur Sylvain Gaudin, Madame Annick Macé, Monsieur Philippe Grandin, Madame Yvette Ruban, Monsieur Jean-Louis Pitel, Monsieur Gérard Grandsire, Monsieur Sébastien Beaufrère, Monsieur Joël Caron, Monsieur Xavier Le Menahes, Monsieur Pierre Madeline, Monsieur Denis Moreau, Monsieur Jean Onfroy, Madame Annette Martin, Monsieur Jean-Claude Bignon, Monsieur Dominique Lemancel, Madame Katia Halluin, Madame Isabelle Moiteaux, Monsieur Lucien Buat, Madame Christine Pommier, Madame Marie-Cécile Leperlier, Madame Marie-Françoise Frouel, Monsieur Philippe Mallard et Monsieur François Montambault

**Excusés** : Madame Alix Dauger, Madame Véronique Delaunay, Madame Sophie Pichonnier, Monsieur Dominique Pichonnier, Monsieur Patrice Liénart, Monsieur Duchesne et Monsieur Michel Petit

**Absente** : Madame Nelly Greusard

**Pouvoirs** : Madame Alix Dauger donne pouvoir à monsieur Mallard

Monsieur Patrice Liénart donne pouvoir à monsieur Leroux

Monsieur Duchesne donne pouvoir à madame Katia Halluin

Madame Véronique Delaunay donne pouvoir à monsieur Leroux

Monsieur Michel Petit donne pouvoir à monsieur Montambault

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Pierre Madeline est nommé secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2021**

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **1. Petites villes de demain, signature d'une convention de soutien à l'ingénierie avec le Conseil départemental** **Rapporteur M. Mallard**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard détaille le cadre de cette convention proposée, entre le Département de l'Orne, la Communauté de communes du Val d'Orne et la commune de Putanges-le-Lac. Il s'agit, pour les collectivités lauréates de l'appel à projets « Petites villes de demain », de bénéficier du soutien de la Banque des Territoires.

Cette dernière mobilise en effet 200 millions d'Euro, sur 6 ans, pour financer l'expertise et l'ingénierie des communes lauréates.

En l'espèce, la Banque des territoires a conclu un partenariat opérationnel avec le Département, interlocuteur de proximité, visant à garantir le bon accès des villes lauréates aux ressources d'ingénieries et d'expertises.

La convention présentée se prolongera jusqu'au 15 mars 2023.

Monsieur Leroux donne quelques exemples des prestations proposées : études d'opportunité, référentiel foncier et études de marché.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites villes de demain » et tout document relatif à cette affaire.

## **2. Cours de natation, détermination de la participation 2022** **Rapporteur M. Leroux**

Monsieur Leroux souligne que la CDC avait contractualisé une convention dans le cadre du CEL (Contrat Educatif Local signé par l'Etat et les collectivités locales), qui permettait à l'ensemble des associations du territoire, comme le Val d'Orne, de bénéficier de concours, en fonction des actions présentées. Dans ce cadre, la CDC avait été aidée pour mettre en place des cours de natation.

Ce dispositif n'existant plus, le Conseil communautaire avait fait le choix de prendre en charge 5€/enfant (en plus du transport et de l'accompagnement par un animateur), dans le but de diminuer la participation des familles.

La reprise attendue de cette activité, en janvier 2022 avec deux centres aquatiques différents et des tarifs distincts, soit 105€ pour 10 leçons à Falaise et 120€ pour 12 leçons à Argentan, il convient d'approuver le principe d'une aide aux familles, pour les deux sites et d'un montant de 5€ par enfant et par séance. Le Bureau a d'ailleurs examiné ce point, lors de sa dernière réunion.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de fixer le montant de l'aide versée pour encourager l'apprentissage de la natation à 5€ par enfant et par séance,
- ✓ Autorise monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

## **3. Convention autorisant le passage de randonneurs sur une parcelle privée autour du Lac de Rabodanges** **Rapporteur Mme Moiteaux**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Moiteaux, Présidente de la commission tourisme et communication.

Madame Moiteaux précise qu'un itinéraire de randonnée, situé sur la commune déléguée de Saint-Aubert-sur-Orne, sur la commune de Putanges-le-Lac, emprunte actuellement une parcelle privée. Ce chemin présente la caractéristique de joindre le GR 36 et le moulin de la Jalousie, situé lui, sur l'autre rive, à Rabodanges.

Pour s'assurer d'une autorisation de passage, une convention avec le futur propriétaire est nécessaire. En effet, propriété d'Electricité de France, la cession de cette parcelle à un propriétaire privé constitue l'occasion de fixer les conditions et les obligations réciproques, de la Communauté de communes et du propriétaire. La vente est envisagée à la fin du mois de janvier 2022. Les membres de la commission tourisme et communication ont donné un avis favorable à cette proposition.

Monsieur Grandsire questionne le passage possible sur la berge et un projet de cheminement envisagé par l'association Activ'Orne. Une réflexion sera lancée pour étudier ce second chemin et l'hypothèse d'une autre convention.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

**4. Décision modificative N°3, Budget annexe PSLA,  
Rapporteur M. Leroux**

L'emprunt souscrit en juin dernier pour faire face à l'échéance de remboursement du précédent prêt, impose quelques modifications pour faire face au remboursement, en capital et au paiement des intérêts.

Aussi, la présente décision modificative vous est présentée :

Imputations	Recettes		Dépenses	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
021 Virement de la section de Fct		6 340,00€		
023 Virement de la section de Fct à la section d'Inv			6 340,00€	
1641 Emprunts en capital				6 340,00€
60611 Eau et assainissement			-1 288,00€	
6068 Autres matières et fournitures			-1 759,00€	
66111 Intérêts			348,00€	
752 Revenus des immeubles	1 387,00€			
7588 Produits divers de gestion	2 254,00€			
<b>Total</b>		<b>9 981,00€</b>		<b>9 981,00€</b>

Les remboursements à suivre, imputés sur l'exercice 2021 laissent apparaître un besoin de financement de 6 340€, pour le capital (art. 1641) et 348€, pour les intérêts (art. 6611).

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Vote en dépenses les compléments de crédits compensés par les recettes indiquées sur le budget annexe du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire 2021 et présentés ci-dessus dans la Décision Modificative N°3,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

**5. Fixation du prix de location d'une salle du Centre d'Accueil des associations Sportives, Rapporteur Mme Frouel**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Frouel, Présidente de la commission Culture et Sports.

Madame Frouel signale que monsieur Pongue, entraîneur sportif installé à Putanges-le-Lac a sollicité la Communauté de communes pour pouvoir proposer, dans les locaux du centre d'accueil, 2 lundis par mois, des cours de sports.

Après examen de sa demande, une proposition lui a été faite contre une participation annuelle de 150€.

Une convention, examinée par les deux parties, pourrait alors être signée, après le vote du Conseil communautaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention relative à la location d'une salle du Centre d'Accueil des associations Sportives et tout document relatif à cette affaire,
- ✓ Arrête le prix de cette location à 150€ par an.

Madame Frouel complète en signalant l'achèvement et la bonne réalisation du chantier des lices du terrain de football par l'entreprise Baticlos et l'étude d'un terrain multisports avec Orne Métropole.

**6. Avenant bail PSLA pour le psychologue,  
Rapporteur Mme Guillouet**

Monsieur Leroux cède la parole à madame Guillouet, membre du Bureau communautaire.

Madame Guillouet informe l'Assemblée que le départ de l'orthophoniste, laisse un local vacant. M. De Lahaye, psychologue, installé au sein du Pôle s'est porté candidat pour occuper ce local à temps plein.

Après une rencontre, le 7 décembre dernier, une permutation est donc envisagée. Monsieur De Lahaye occuperait l'espace laissé libre par le départ de l'orthophoniste et son temps de travail, dans son cabinet actuel pourrait alors être de nouveau attribué.

Bien entendu, le bail actuel devra être modifié en ce sens, notamment son article 1 sur son temps de présence et faire mention des charges et du loyer correspondant.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Autorise le Président, ou son représentant, à signer un avenant au bail professionnel conclu avec M. De Lahaye, le 15 mai 2018, pour modifier son implantation au sein du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire et tout document relatif à cette affaire.

**7. Conseiller numérique : création de poste et signature d'une convention,  
Rapporteur M. Mallard**

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard explique que le 3 novembre dernier, nous étions informés, qu'après la réunion du comité de sélection nationale, notre Communauté de communes était reconnue éligible au dispositif conseiller numérique. L'information vous avait d'ailleurs été présentée lors du Conseil communautaire du 17 novembre dernier.

Les entretiens de recrutement sont en cours et le choix d'un candidat sera arrêté en fin de semaine. Ce dernier sera formé, début 2022, pour être directement opérationnel.

Ce dispositif consistant à déployer, sur tout le territoire national 4 000 conseillers numériques est porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Il permettra de bénéficier d'un financement de 50 000€, sur deux ans.

Monsieur MALLARD précise que ce recrutement s'effectuera en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Pour ce faire, le poste d'agent de maîtrise dédié au SPANC doit être supprimé. Le recrutement, pour une durée de 3 ans maximum, prendra la forme du contrat de projet. Le coût chargé correspondrait à environ 2 250€, par mois soit 27 000€ par an. A l'issue des 2 années, le reste à charge pour la collectivité est donc de 4 000€.

Pour finaliser ce dossier, il est nécessaire de délibérer pour signer la convention de financement, à l'issue du processus de recrutement.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce point.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents :**

- ✓ Décide de supprimer le poste d'agent de maîtrise au 31 décembre 2021,
- ✓ Décide de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- ✓ Autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

#### **8. Informations marché PLUI, rapporteur M. Mallard**

Monsieur Mallard rappelle qu'à la suite de l'appel d'offres déclaré sans suite, le marché fut relancé selon la procédure d'appel d'offres. Le 24 novembre dernier, 5 offres ont été réceptionnées. Il s'agit des 4 entreprises qui avaient déjà déposées leur proposition en juillet dernier et d'une nouvelle offre.

L'une des offres présente une nette différence de prix et de prestations avec les autres.

Il est à noter que pour protéger l'acheteur public d'offres financièrement séduisantes mais dont la robustesse pourrait ne pas être assurée, le droit de la commande publique exige que nous vérifiions que cette offre n'a pas le caractère d'une offre anormalement basse.

L'article L. 2152-5 du code de la commande publique apporte une définition de l'offre anormalement basse, il s'agit d'une offre « dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché ». Cependant, le rejet d'une offre anormalement basse n'est possible que si une procédure contradictoire avec le candidat concerné a été déclenchée au préalable.

Il est indispensable d'examiner ce point et le candidat vient d'en être avisé.

En fonction des éléments fournis, le pouvoir adjudicateur pourra décider soit de l'admission de l'offre, soit de son rejet.

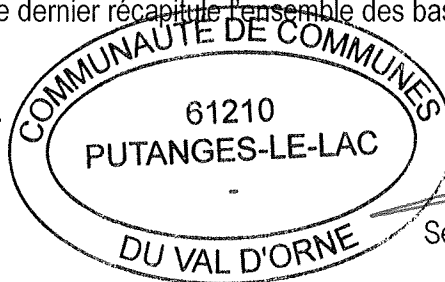
Pour l'aspect formel, l'analyse des offres sera faite par la Commission d'appel d'offres, s'agissant depuis l'été d'une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une information sur ce marché.

#### **Questions diverses**

Monsieur Leroux indique que dans le cadre de l'étude financière en cours, avec le cabinet Stratorial, que vous avez retenu, pour poursuivre l'analyse de notre situation financière et élaborer des hypothèses prospectives, nous sollicitons de vos communes la fourniture de l'état fiscal 1288 M. Ce dernier récapitule l'ensemble des bases, taux et produits des taxes directes locales par commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h16.



Le Président,

  
Sébastien LEROUX